

VIE DE LA BRANCHE

: Minima de branche

La fédération des Services CFDT a signé l'accord des salaires dans la branche propreté après avoir refusé de signer les deux précédentes propositions d'augmentation de salaires car nous savions que ces augmentations seraient inférieures à celle de l'inflation.

Nous avons décidé de signer cette augmentation, même si les propositions ne répondent pas totalement à la perte de pouvoir d'achat et de reste à vivre, puisqu'elles décrochent toujours de l'inflation connue depuis plusieurs années.

La CFDT a réitéré sa demande lors des nouvelles négociations qui ont débuté fin juillet pour obtenir une augmentation substantielle qui prenne en compte l'engagement et le dévouement de ces salariés essentiels (près de 550 000 personnes), qui ont toujours répondu présents avant, pendant et après la crise sanitaire.

Cette augmentation substantielle est, pour la CFDT, la juste reconnaissance des compétences, du savoir-faire et du savoir-être des femmes et des hommes de ce secteur d'activité, trop souvent oubliés.

: voir tableaux 01, 02 et 03, page suivante.



... Minima de branche

: Tableau 01 Grille des salaires applicable filière exploitation

Niveau	Échelon	Taux horaire	
MAÎTRISE - MP	MP5*	19,50 €	<i>A : Propreté ou prestations associées</i> <i>B : Propreté et prestations associées</i> <i>(sous réserve d'exercice continu pendant trois mois, hors cas de remplacement)</i> <i>* Assimilé cadre</i>
	MP4*	18,04 €	
	MP3	16,19 €	
	MP2	14,60 €	
	MP1	13,81 €	
Niveau	Échelon	Taux horaire	
CHEF D'ÉQUIPE- CE	3	13,76 €	
	2	13,60 €	
	1	12,86 €	
Niveau	Échelon	A	B
ATQS	3	13,32 €	13,60 €
	2	12,39 €	12,61 €
	1	11,73 €	11,93 €
AGS	3	11,51 €	11,72 €
	2	11,41 €	11,62 €
	1	11,31 €	11,50 €
AS	3	11,25 €	11,45 €
	2	11,19 €	11,39 €
	1	11,15 €	11,32 €



: Tableau 02 Grille des salaires applicable filière administrative

Niveau	Échelon	Taux horaire
MAÎTRISE - MA	MA3*	19,31 €
	MA2	18,31 €
	MA1	16,13 €
EMPLOYÉS - EA	EA4	14,51 €
	EA3	13,26 €
	EA2	12,05 €
	EA1	11,24 €

: Tableau 03 Grille des salaires applicable filière cadres - minima conventionnels

Niveau	Échelon	Rémunération mensuelle
CADRES - CA	CA6	5 161,90 €
	CA5	4 421,90 €
	CA4	4 724,43 €
	CA3	4 451,52 €
	CA2	3 445,80 €
	CA1	2 921,05 €